

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

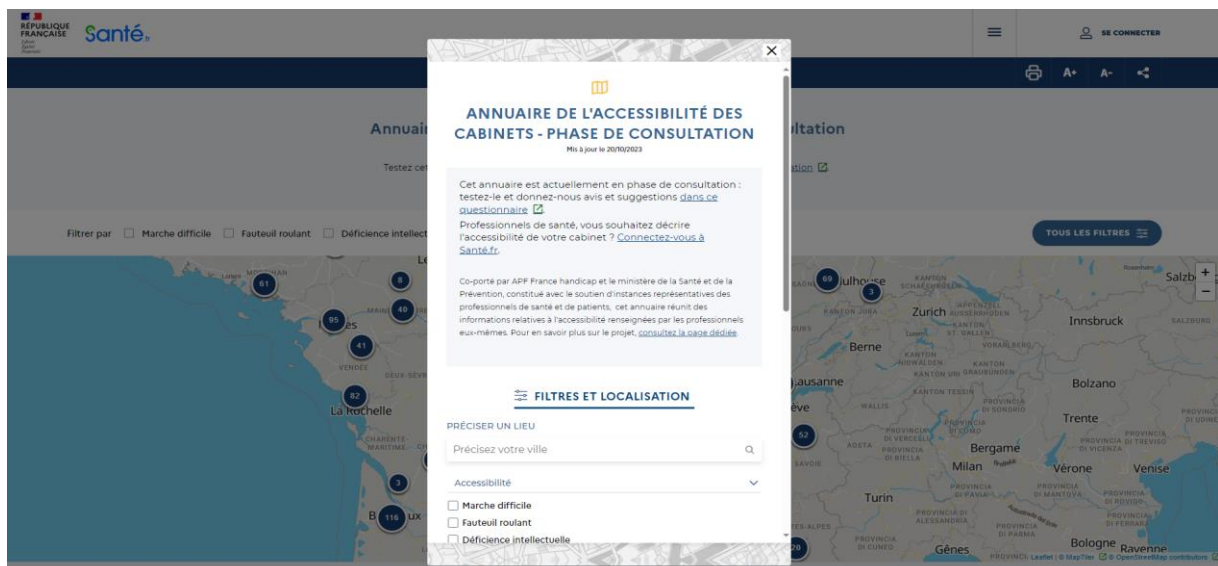
Le 17 novembre 2023

Associations d'usagers, professionnels de santé et pouvoirs publics s'unissent pour lancer l'annuaire de l'accessibilité des cabinets pour les personnes en situation de handicap et à besoins spécifiques

Consultable depuis le 20 septembre sur Santé.fr et réunissant déjà plus de 3500 professionnels de santé, l'annuaire de l'accessibilité des cabinets médicaux et paramédicaux vise à améliorer l'accès à l'information et aux soins des personnes en situation de handicap et à besoins spécifiques. Le ministère de la Santé et de la Prévention, APF France handicap, la Caisse nationale de l'Assurance Maladie, la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité, les ordres et structures représentant les professionnels de santé, les associations de patients et représentatives de personnes en situation de handicap invitent les professionnels de santé à s'inscrire et les usagers à tester ce nouvel annuaire jusqu'au 31 janvier 2024 !

« Nous avons sur tout le territoire un tissu de professionnels de santé qui peuvent et qui savent prendre en charge des personnes en situation de handicap, qui sont équipés pour accueillir des patients obèses ou qui peuvent consulter dans des langues étrangères. Cet annuaire, c'est l'occasion de valoriser cette offre et l'investissement de tous ces professionnels, mais c'est surtout contribuer à ce qu'aujourd'hui, en France, être en situation de handicap ou avoir des besoins spécifiques ne freinent pas l'accès aux soins. J'invite donc les professionnels de santé à s'inscrire dans l'annuaire ! »

Aurélien Rousseau – Ministre de la Santé et de la Prévention



Initié et porté par APF France handicap et le Service Public d'information en santé, ce projet répond au constat de la difficulté d'accès aux soins pour 66% des personnes en situation de handicap¹. Cet annuaire réunit pouvoirs publics, associations d'usagers et instances représentatives de professionnels de santé pour créer un outil adapté aux besoins réels et fondé sur le principe d'accessibilité universelle.

« Les personnes en situation de handicap ont globalement un état de santé plus précaire que la population générale. Elles ont un moins bon accès à la prévention, au dépistage et aux soins. L'annuaire de l'accessibilité des cabinets a vocation à lever les obstacles et ce faisant à faciliter cet accès aux soins. Ce projet est un engagement fort de l'association, engagement que les professionnels de santé partagent. Nous travaillons tous dans cette perspective et il est très important que nous unissions nos forces au service d'une amélioration de l'accès aux soins des personnes à besoins spécifiques. »

Pascale Ribes – Présidente d'APF France handicap

Depuis juin 2022, tous les professionnels de santé libéraux présentés sur Santé.fr sont invités à décrire leur cabinet, leur expérience en matière de handicap, l'adéquation de leur matériel aux besoins spécifiques des patients et plus généralement tout élément pouvant contribuer à rendre accessible leur offre. Un enrichissement qui permettra à chaque usager d'accéder aux informations utiles concernant les professionnels de santé, proches de chez lui, quel que soit son profil : situation de handicap moteur, sensoriel, intellectuel, psychique, troubles du spectre autistique, situation d'obésité ou besoin d'échanger en langue étrangère.

« Il n'existe pas actuellement de recensement « de confiance », centralisé, numérique et à jour, présentant l'accessibilité des lieux de soins pour les personnes vivant avec un handicap. Cet annuaire vise à combler ce manque et permettra à l'Assurance Maladie, en tant qu'acteur de l'accompagnement pour un meilleur accès aux soins et à la santé, d'améliorer la prise en charge attentionnée de ces personnes fragiles. »

Thomas Fatôme – Directeur général de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie

L'annuaire fait l'objet d'une consultation publique de quatre mois : professionnels de santé et usagers sont invités à le tester et à donner avis et suggestions. Ce test permettra de mettre à disposition des usagers un outil de qualité qui répondra entièrement à leurs besoins et permettra une meilleure inclusion de notre système de soins.

« Une forte mobilisation des professionnels de santé est indispensable pour garantir un meilleur accès aux soins et une prise en charge adaptée aux personnes en situation de handicap et à besoins spécifiques. »

Hela Ghariani – Co-responsable de la Délégation au numérique en santé

Ne tardez pas : inscrivez-vous !

¹ Etude IFOP pour APF France handicap "Enquête auprès des citoyens en situation de handicap dans la perspective de l'élection présidentielle", 2021



Pour consulter l'annuaire : <https://www.sante.fr/annuaire-accessibilite>

Pour en savoir plus et s'inscrire : <https://www.sante.fr/professionnels-de-sante-decrivez-laccessibilite-de-votre-cabinet-sur-santefr>

Aurélien Rousseau
Ministre de la Santé et de la Prévention

Pascale Ribes
Présidente d'APF France handicap

Thomas Fatôme
Directeur général de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie

Carole Guéchi
Déléguee ministérielle à l'Accessibilité

Dr Philippe Pommarede
Président du Conseil national de l'Ordre des chirurgiens-dentistes

Patrick Chamboredon
Président du Conseil national de l'Ordre des infirmiers

Pascale Mathieu
Présidente du Conseil national de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes

Dr François Arnault
Président du Conseil national de l'Ordre des médecins

Eric Prou
Président du Conseil national de l'Ordre des pédicures-podologues

Isabelle Derrendinger
Présidente du Conseil national de l'Ordre des sages-femmes

Contact Presse : Marion Février – marion.fevrier@sante.gouv.fr - 0609776102